

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2015  
Rapporteur :  
Monsieur Philippe CALVEZ**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/12/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015  
(accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Associations socio-éducatives et socioculturelles  
Avances sur subventions 2016**

**Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2016 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2016. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2015. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions s'élève à 654 766 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser à chacune des associations suivantes une avance sur les subventions de fonctionnement 2016.

Bénéficiaires	Montant en euros	Imputation budgétaires
MPT d'Ergué Armel	183 406	422.6574.710.7102
MJC de Kerfeunteun	90 367	
MPT de Penhars	196 732	
MDQ du Moulin Vert	60 675	
Centre des Abeilles	25 819	
Espace Associatif	97 767	

Le maire,

Ludovic JOLIVET